

Un dispositif innovant au service des familles

Règlement intérieur

L'Udaf du Val-de-Marne est une institution engagée avec et pour les familles. Porte-parole officiel des familles du département auprès des pouvoirs publics, elle fédère les associations familiales et accueille, informe et accompagne les familles et les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien. Avec la Garderie Solidaire, elle déploie un dispositif innovant de répit parental, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne (LDE 94), association d'éducation populaire qui accueille le dispositif dans ses locaux, à Alfortville.

I. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Présentation de la Garderie Solidaire

À travers l'ouverture de la Garderie Solidaire, l'Udaf94 développe un dispositif favorisant **le répit parental**. Cette garderie a pour objectif de soutenir et d'accompagner les familles dites fragilisées et/ou isolées, de par leur composition, leurs spécificités ou l'absence de relais familial. Elle contribue ainsi à préserver l'équilibre familial et à prévenir l'épuisement parental, avec ses conséquences pour les parents, les enfants, la vie familiale et professionnelle.

Les objectifs de l'action sont multiples :

- Proposer une solution de répit parental aux familles qui en manifestent le besoin
- Favoriser la socialisation et l'inclusion des enfants et des familles ciblées
- Formuler une offre régulière et solidaire de plusieurs heures de répit
- Proposer un accueil bienveillant et sécurisant, assuré par des professionnels compétents (animation, socio-éducatif)

Le dispositif est un accueil occasionnel de type garderie, non déclaré en accueil collectif de mineurs (ACM) : il ne dépasse pas 12 ouvertures par an. Il alterne jeux collectifs, activités créatives et temps calmes, dans un cadre souple et convivial. Les enfants n'utilisent pas d'écrans pendant l'accueil.

L'Udaf94 accueille 10 à 12 enfants par séance.

Les bénéficiaires

La Garderie Solidaire est un dispositif dédié aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés, issus en priorité de familles monoparentales, de parents isolés ou sans relais familial, et/ou aux enfants en situation de handicap.

Est considérée comme monoparentale toute famille dans laquelle un parent déclare assumer seul l'éducation de son ou ses enfants (célibataire, divorcé, séparé ou veuf), sans partager ses ressources et ses charges avec un conjoint, concubin ou partenaire de Pacs. Sont pris en compte tous les types de handicap : moteur, mental, cognitif, sensoriel ou psychique.

Le dispositif reste ouvert à toutes les familles, afin de favoriser la mixité sociale et d'éviter toute stigmatisation, dans la limite des places disponibles. Les frères et sœurs d'un enfant accueilli peuvent l'être également, dans la tranche d'âge concernée.

Encadrement

La sécurité et le bien-être des enfants constituent une priorité. À chaque séance, l'équipe est composée :

- d'un référent de l'Udaf94 ;
- de deux animateurs de la Ligue de l'enseignement 94, titulaires à minima du BAFA ;
- lorsque des enfants en situation de handicap sont accueillis, d'un éducateur spécialisé mobilisé par l'Udaf94.

Cette organisation garantit un encadrement renforcé et une attention particulière à l'accueil des enfants porteurs de handicap. Des temps d'échanges ou des ateliers à destination des parents pourront être proposés dans un second temps, pendant l'accueil des enfants.

II. MODALITÉS ET ORGANISATION

Lieu

Dans le cadre d'un partenariat, l'Udaf co-organise ce dispositif avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne. Ainsi, la Ligue de l'Enseignement met gracieusement à disposition ses locaux, en assure l'entretien et la sécurité, et mobilise ses animateurs. L'accueil a lieu au siège de la Ligue de l'enseignement 94 :

Espace Condorcet

88 rue Marcel Bourdarias, 94140 Alfortville

Jours et horaires

La Garderie Solidaire fonctionne un samedi après-midi par mois, de 14h00 à 18h00. Les dates sont fixées selon un calendrier semestriel, diffusé sur les supports de communication de l'Udaf94.

Les parents s'engagent à déposer leur enfant entre 14h00 et 14h30 et à le(s) récupérer entre 17h30 et 18h00 maximum. Seules les personnes déclarées sur la fiche d'inscription peuvent récupérer l'enfant ; une pièce d'identité peut être demandée.

Une vigilance particulière est demandée concernant le respect des horaires. En cas de retards répétés, l'Udaf94 se réserve le droit de ne plus accepter la famille.

Une familiarisation progressive peut être proposée si nécessaire lors de la première venue de l'enfant, afin de rassurer l'enfant comme ses parents.

Conditions d'admission et inscription

L'accueil d'un enfant est soumis à une inscription préalable **obligatoire**, au moyen d'un dossier par enfant.

Afin d'obtenir le dossier d'inscription ou de plus amples explications, il est nécessaire de contacter le service de la Vie Associative de l'Udaf 94 par téléphone ou d'envoyer un mail à l'adresse mail suivante :

garderiesolidaire@udaf94.fr - 01 45 10 32 48

www.udaf94.fr

Le dossier d'inscription est également disponible auprès des animateurs du centre de loisir d'Alfortville.

Une fois l'inscription reçue, l'Udaf94 contacte la famille pour lui présenter le projet et répondre à ses questions.

Le dossier d'inscription doit être dûment rempli et signé, et comprendre :

- le formulaire d'inscription, la fiche sanitaire de liaison et l'autorisation et engagements parentaux ;
- les attestations de droit à l'image (enfant et parent) et la fiche « protection des données » ;
- la copie du carnet de santé (page vaccinations à jour), du livret de famille, de l'attestation de carte Vitale sur laquelle figure l'enfant et, le cas échéant, du jugement de divorce ou de séparation ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité ;
- l'attestation des droits CAF ou MSA avec quotient familial.

L'inscription est effective une fois l'intégralité des documents réceptionnées et après avoir reçu un mail de confirmation de la part des services de l'Udaf94. Elle ne vaut pas réservation d'une séance précise qui se fait via une demande de pré-réservation confirmé par les services de l'Udaf94.

Fonctionnement des réservations

Les familles planifient la présence de leur enfant au maximum 5 jours avant la date souhaitée (possibilité de planifier pour plusieurs dates) via le formulaire de demande de réservation disponible avec le dossier d'inscription. Ce formulaire de demande de réservation est à retourner au service de la Vie associative de l'Udaf 94 par courrier ou via l'adresse mail suivante : garderiesolidaire@udaf94.fr.

L'inscription aux jours souhaités de garderie solidaire est effective une fois que les familles ont réceptionné une confirmation d'inscription de la part de l'Udaf 94. L'accueil ne sera pas possible sans confirmation préalable. Afin que chacun puisse profiter de la garderie solidaire, l'Udaf 94 se réserve le droit d'établir un roulement quant à l'accueil d'un même enfant.

En amont de chaque séance, l'Udaf94 transmet à la Ligue de l'enseignement 94 la liste des enfants inscrits, afin de préparer l'accueil.

Une réservation peut être annulée jusqu'au vendredi 14h00 précédant la séance.

L'Udaf94 se réserve le droit d'annuler une séance pour toute raison liée à l'accueil des enfants (sécurité, encadrement...) ou indépendante de sa volonté. Les familles en sont alors informées au plus tôt.

Tarif et modalités de règlement

Le dispositif repose sur un principe de solidarité : le coût ne doit pas constituer un frein à son accès. Une participation forfaitaire de 1 € par enfant et par séance est demandée, dans la limite de 3 € par fratrie. Le règlement prendra effet à partir de Janvier 2027.

Responsabilité

L'inscription à la Garderie Solidaire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Les enfants ne sont accueillis que dans les tranches horaires indiquées ci-dessus. La responsabilité de l'équipe n'est pas engagée en dehors de ces horaires et du lieu d'accueil. Un adulte doit obligatoirement accompagner l'enfant jusqu'à l'intérieur de la salle d'accueil et le confier à l'équipe. En fin de séance, l'équipe remet l'enfant à ses parents ou à la personne habilitée. Aucun enfant ne peut arriver ou partir seul. Les parents restent joignables par téléphone pendant toute la durée de l'accueil.

Il revient aux parents de fournir une assurance responsabilité civile couvrant les dommages que leur enfant est susceptible d'occasionner aux tiers. L'Udaf94 a souscrit une assurance couvrant son activité de Garderie Solidaire ; la Ligue de l'enseignement 94 assure le bâtiment dont elle a la gestion.

Règles de vie

Une tenue correcte est exigée des enfants et du personnel. Il est conseillé de choisir des vêtements adaptés aux activités et marqués au nom de l'enfant. Les objets susceptibles de représenter un danger, ainsi que les objets de valeur, sont interdits. Les enfants se doivent :

- de respecter leurs camarades ;
- de respecter l'équipe d'encadrement (politesse, consignes données...) ;
- de respecter les locaux et le matériel ;
- de respecter les règles de sécurité.

Les jeux mis à disposition doivent rester à la garderie. Une collation peut être servie gratuitement aux enfants qui le souhaitent à partir de 16h00. Si l'enfant a des allergies ou contre-indications, il est nécessaire que la famille fournisse la collation.

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions pourront être décidées selon la gravité et la nature des faits : nettoyage des dégradations, réparation à la charge des parents du matériel ou des locaux endommagés, renvoi temporaire ou définitif. Dans tous les cas, un temps d'échange avec les parents sera engagé.

Santé

Les enfants sont soumis aux vaccinations prévues par les textes en vigueur, sauf contre-indication attestée par un certificat médical. L'équipe doit être informée, via la fiche sanitaire de liaison :



- des vaccinations (copie du carnet de santé) ;
- des allergies et de tout régime alimentaire spécifique lié à la santé de l'enfant ;
- du type de handicap de l'enfant, des modalités d'accueil à prendre en compte et de la conduite à tenir en cas d'urgence ;
- de tout risque lié à la santé de l'enfant (asthme, épilepsie...).

La Garderie Solidaire n'est pas une structure médicalisée. Un enfant devant bénéficier de soins spécifiques ne pourra être accueilli.

L'équipe se réserve le droit d'accepter ou de refuser un enfant malade à son arrivée. Aucun enfant atteint d'une maladie contagieuse ne peut être gardé. Si l'enfant est malade ou fiévreux, l'équipe demande aux parents de venir le rechercher.

Mesures d'urgence

En cas de blessure bénigne, la trousse de secours dédiée à la garderie permet d'apporter les premiers soins. En cas d'accident, de choc violent ou de malaise persistant, l'équipe fait appel aux secours et en informe les parents. Les informations nécessaires (contacts des parents, personnes de confiance, particularités de santé) sont disponibles sur place pour l'équipe, dans un endroit fermé.

- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112
- Centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48

En cas de transfert, l'enfant ne doit pas être transporté dans un véhicule personnel ; la famille est prévenue.

Données personnelles et RGPD

Dans le cadre de l'inscription, l'Udaf94 traite des données à caractère personnel afin de gérer l'inscription à la Garderie Solidaire et de communiquer avec les familles. Le dossier d'inscription reste détenu par la seule Udaf94 ; seules les informations nécessaires à l'accueil (liste des enfants inscrits, allergies, personnes habilitées, contacts) sont communiquées à l'équipe de la Ligue de l'enseignement 94 pour la durée de la séance.

Ces données sont obligatoires pour s'inscrire et bénéficier de l'action. Elles sont traitées et conservées dans un environnement sécurisé, et archivées selon les durées légales en vigueur. Conformément à la législation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et de suppression, que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de l'Udaf94 : dpo@udaf94.fr

Renseignements & Inscriptions

Contactez l'Udaf du Val-de-Marne :

[01 45 10 32 48 / garderielidulaire@udaf94.fr

4a boulevard de la Gare, 94470 Boissy-Saint-Léger
ou la structure périscolaire de la Ligue de l'enseignement 94